



ALNU Info

Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies asbl (ALNU)

Adresse : 3, route d'Arlon L-8009 STRASSEN

Téléphone : (+352) 46 14 68 Télécopie : (+352) 46 14 69

Adresse électronique : alnu@pt.lu

Adresse Internet : www.alnu.lu

Facebook : www.facebook.com/ALNU.Luxembourg/

Instagram : www.instagram.com/alnu.lu/

Nouveaux Membres : www.alnu.lu/devenir-membre

Coordonnées bancaires : CCPL LU95 1111 0248 7038 0000.

Octobre 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Avec le soutien de la Chambre de Commerce du Luxembourg

Edition de la publication : Colin D. Robertson

Sommaire

Projet 2021 de l'ALNU en collaboration avec les lycées : « La situation actuelle et l'évolution des droits de l'homme dans l'ère de la mondialisation, du développement durable et de Covid-19 et après »

Séminaire du Projet des Lycées du 11 mars 2021

Journée plénière finale et séance de clôture du 11 mai 2021, à la Chambre de Commerce le matin et en vidéoconférence sur Teams l'après-midi.

Réseaux sociaux, liberté et vie privée : quels choix à faire, et comment les faire ?

Les Droits de l'homme et l'écocide

WFUNA

Projet 2021 de l'ALNU en collaboration avec les lycées : « La situation actuelle et l'évolution des droits de l'homme dans l'ère de la mondialisation, du développement durable et de Covid-19 et après »

Les étapes du projet :

Les lycées participants étaient les suivants : Athénée de Luxembourg, École Privée Fieldgen, Lycée Nic Biever de Dudelange, Lycée Vauban.

Au sein des lycées, les élèves ont participé au projet en groupes de travail et ont bénéficié du support de leurs professeurs-accompagnateurs.

Préparation dans les lycées

Les élèves ont étudié par groupes de travail le thème du projet sur la base de la feuille de route établie par l'ALNU et ont produit deux documents : un dossier d'étude, et une présentation Powerpoint de 2 diapositives.

Séminaire de mi-parcours le 11 mars 2021

En raison de la crise sanitaire, le séminaire de mi-parcours a pris la forme d'une vidéo conférence le jeudi 11 mars 2021 de 14h00 à 16h00 organisée sur la plateforme Teams utilisée par les lycées. Le programme était le suivant :

- * Mot de bienvenue et Introduction par M. André Rollinger, président de l'ALNU
- * L'expérience de Mme Eleanor Surbey, Chargée de Projet de l'ALNU, lors d'un stage en Russie
- * Présentation par Mme Eleanor Surbey sur les droits de l'homme dans la Chine
- * Présentation par M. Alan Sillitoe et M. Colin Robertson sur l'évolution de la liberté d'expression et la relation de cette liberté avec les réseaux sociaux, dans le contexte de l'assaut du Capitole de Washington aux États-Unis.

Journée plénière finale et séance de clôture du 11 mai 2021, à la Chambre de Commerce le matin et en vidéoconférence sur Teams l'après-midi

En raison de la crise sanitaire, la Journée plénière finale et séance de clôture du 11 mai 2021 a été partagée entre une séance physique à la Chambre de Commerce le matin et une vidéoconférence sur Teams l'après-midi. Le programme de la matinée, modéré par Mme Eleanor Surbey, Chargée de projet 2021 de l'ALNU, était le suivant :

- * Mot de bienvenue par Mme Anne-Marie Loesch, Head of Business Development & CSR de la Chambre de Commerce
- * Introduction par M. André Rollinger, président de l'ALNU
- * Présentations par les cinq groupes de travail de leur dossier sur les différents thèmes.

Le programme de l'après-midi en vidéoconférence sur Teams était le suivant :

- * Présentation par l'ALNU des synopsis des groupes de travail sur la base de la feuille de route.
- * Intervention de M. Tom Reisen, Directeur adjoint des Affaires politiques, Directeur ONU au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.
- * Intervention de Mme Claude Sevenig du Service International du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
- * Intervention de Mme Ema Mehic, Déléguée de la Jeunesse du Luxembourg auprès des Nations Unies
- * Un débat sur les droits de l'homme et l'évolution de certains droits sur base d'un questionnaire
- * Conclusions par les intervenants et les professeurs
- * Annonce des prix pour le concours sur la base de l'évaluation du jury
- * Mot de fin

Séminaire du Projet des Lycées du 11 mars 2021



Introduction par M. André Rollinger

M. André Rollinger, président de l'ALNU, a adressé ses félicitations aux élèves et aux professeurs des quatre lycées qui participent au Projet 2021, à savoir l'Athénée de Luxembourg, Ecole Privée Fieldgen, Lycée Vauban, et Lycée Nic Biever de Dudelange. Dans le cadre du Projet, ils étudient des droits de l'homme fondamentaux issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 ainsi que des droits nouveaux, qui sont en cours de conception ou d'élaboration. En 2020, la Déclaration pour le 75^e anniversaire des Nations Unies a rappelé que les trois grands piliers des Nations Unies - paix et sécurité, développement et droits de l'homme - sont d'une importance égale, intrinsèquement liés et interdépendants.

Expérience de Mme Eleanor Surbey, Chargée de Projet de l'ALNU, lors d'un stage en Russie

Mme Eleanor Surbey, Chargée de Projet à l'ALNU, a parlé de son expérience acquise lors d'un stage en Russie. La troisième année de ses études à l'Université de Cambridge était passée en Russie. Elle a enseigné l'anglais à la ville de *Petrozavodsk* et passé six mois à Moscou, chez 'Mémorial', une ONG russe de défense des droits de l'homme.

L'origine de 'Memorial' remonte à la période de la *perestroïka*, où elle organisa une assistance aux prisonniers politiques victimes du régime soviétique. Mme Surbey travaillait sur un projet qu'ils appelaient 'l'histoire de la dissidence soviétique'. En URSS, il existait un système de circulation clandestine de littérature qui s'appelait le '*samizdat*', des mots *sam*, auto, et *izdat*, publié. Son rôle était de numériser une forme de *samizdat* appelée la 'chronique des événements courants', qui a commencé en 1968 après une manifestation sur la Place Rouge de Moscou contre l'invasion de la Tchécoslovaquie par des forces soviétiques. La publication non officielle faisait état de violations des droits civils et de la procédure judiciaire par le gouvernement soviétique et des réponses à ces violations par des citoyens à travers l'Union soviétique. Mme Surbey allait aux archives nationales, le 'GARF', et travaillait surtout avec des documents manuscrits, des transcriptions, d'interrogations du 'KGB'. La Russie est très bureaucratique ; même pour accéder au GARF il fallait une passe.

Aujourd'hui, Mme Surbey travaille à l'ALNU, mais elle fait aussi de la recherche, en tant que membre d'une équipe de recherche qui fait des entretiens avec des témoins des événements et leurs familles.

Les droits de l'homme dans la Chine. Mme Surbey a ensuite donné une présentation en relation avec les droits de l'homme dans la Chine, en se focalisant sur le Hong Kong, le Tibet, et Xinjiang.

Le Hong Kong est une 'région administrative spécial' avec 7 millions d'habitants et une ancienne colonie britannique 'rendue' à la Chine en 1997. Une période de transition de 50 ans était prévu ('Un pays, deux systèmes'), mais les actions de la Chine, en commençant par l'introduction d'une loi d'extradition et une prise de contrôle plus directe, ont suscité des manifestations qui ont été réprimées.

Le Tibet est une région autonome de la Chine avec une population de 3 000 000, dont 90% sont d'origine tibétaine. Il s'agissait d'un pays autonome jusqu'à la révolution communiste en Chine. Le Dalai-Lama a dû s'exiler et il y a eu une augmentation de l'emprise du gouvernement central.

Les Ouïghours, un peuple turcique à majorité musulmane (Sunni) habitant notamment la région Xinjiang, ont subi des restrictions sur leur religion, avec interdiction de jeûner lors du Ramadan, de porter une tenue religieuse sur les transports en commun, de pratiquer des activités religieuses 'sur plusieurs localités', de publier des textes religieux, etc. Il y a eu des allégations de 'rééducation', de travail forcé et de stérilisations dans les camps d'internement. Le Chine se défend en parlant d'attaques terroristes et émeutes en Xinjiang et que ce sont des écoles pour la déradicalisation pour ceux qui manifestent un comportement déloyal, ainsi que la lutte contre la pauvreté. Néanmoins, 50 rapporteurs spéciaux et experts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont fait une Déclaration Commune sur la répression des droits fondamentaux en Chine et ont fait appel aux Nations Unies et à la communauté internationale pour agir d'une manière collective.

Présentation sur l'évolution de la liberté d'expression et la relation de cette liberté avec les réseaux sociaux, en relation avec l'assaut du Capitole de Washington aux États-Unis

M. Colin Robertson et M. Alan Sillitoe, membres du Conseil d'Administration de l'ALNU, ont fait une présentation sur la liberté d'expression en relation avec les réseaux sociaux, partant de l'assaut du Capitole de Washington aux États-Unis.

M. Robertson, en introduction, a survolé le contexte actuel où chaque jour nous apprenons quelque chose de nouveau à propos des réseaux sociaux : une personne harcelée, une manifestation organisée, des images inédites, un ancien président américain privé de ses comptes Facebook et Twitter, bloqués contre sa volonté. Il a attiré l'attention sur la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 10 décembre 1948 et comment celle-ci s'applique à la situation.

M. Sillitoe a donné un aperçu historique sur les réseaux sociaux, expliquant que nous sommes dans une situation nouvelle par rapport au passé où, grâce aux médias sociaux, chacun peut devenir journaliste ou disséminer des informations, et ceci quasiment sans frontières et généralement sans contrôle ou modération.

M. Robertson a ensuite donné quelques notions clé sur la liberté et la vie privée, en expliquant les différents acteurs concernés et la difficulté de trouver l'équilibre entre les libertés des uns et le respect de la vie privée des autres. Les institutions de la société veillent à ce que la vie privée de chacun est respecté selon la Déclaration universelle, ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux, européennes, et nationaux concernant le Luxembourg. Les fournisseurs des médias règlent le jeu. Ils créent et gèrent les plateformes. Ils imposent des obligations sans négociation des termes.

M. Sillitoe a expliqué qu'aux États-Unis, la Constitution interdit au gouvernement de restreindre la plupart des formes de discours, mais permet aux entreprises privées de créer leurs propres règles pour restreindre la parole. D'autre part, une loi de 1996 sur les télécommunications, dans sa 'section 230', protège les médias sociaux d'attaques contre les contenus mis en ligne par des tierces personnes. Une loi similaire existe aussi dans l'U.E, toutefois, on commence à voir des lois plus contraignantes.

M. Robertson a conclu en encourageant à réfléchir s'il n'y a pas un risque d'éliminer des libertés de communication dont nous avons besoins pour notre vie en démocratie, et qui décide ce qui est 'vrai' ?

5. Le Séminaire s'est terminé avec des questions et des réponses. Mme Surbey a expliqué qu'il y avait des jeunes en Russie qui n'étaient pas au courant des goulags, et qu'il y avait une nostalgie pour l'Union Soviétique. Cependant, il ne fallait pas généraliser, car beaucoup de personnes sont très mobilisées et actives politiquement. Lors de sa visite elle n'a jamais ressenti de la peur à Moscou.

M. Robertson a expliqué la difficulté de modifier la Déclaration des droits de l'homme pour l'adapter aux réseaux sociaux. L'UDHR a été adoptée à une époque où il y avait une volonté forte de ne plus faire comme avant, beaucoup a

été construit sur cette base, on risquerait de faire marche arrière et déstabiliser les acquis. La liberté fait aussi partie de la vie privée. Il faut trouver des équilibres.

M. Sillitoe a observé que les communications utilisant les nouvelles technologies sont en train de prendre une telle ampleur, que personne ne peut s'exprimer correctement. Chacun doit avoir le droit de s'exprimer, mais nous sommes submergés par la vague d'information.

Journée plénière finale et séance de clôture du 11 mai 2021, à la Chambre de Commerce le matin et en vidéoconférence sur Teams l'après-midi.



La matinée s'est déroulée en présentiel dans la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg. La séance de clôture de l'après-midi a eu lieu en vidéoconférence en ligne sur la plateforme Teams. Les lycées participants ont été les suivants : Athénée de Luxembourg ; Ecole Privée Fieldgen ; Lycée Nic Biever, Dudelange ; et Lycée Vauban. Au sein des lycées les élèves ont participé au projet en groupes de travail et ont bénéficié du support de leurs professeurs-accompagnateurs. Les élèves ont étudié par groupes de travail les thèmes du projet sur la base de la feuille de route établie par l'ALNU et ont produit deux documents :

- a) un dossier d'étude et analyse de la situation des droits de l'homme dans certains pays partenaires commerciaux du Luxembourg, y compris les défenseurs des droits de l'homme ; et aussi sur l'évolution des droits en ce qui concerne : i) la liberté d'expression, le droit à l'information et la vie privée dans l'ère de la digitalisation, ii) des lanceurs d'alerte concernant les taxes payées par les *GAFAM* dans un contexte de justice fiscale, iii) l'intrusion dans la vie privée via les médias sociaux, iv) le droit à un environnement sain, l'exploitation minière et le rôle du consommateur, v) le droit au développement, le cas du Cap-Vert et la contribution de LUXDEV; vi) l'extrême pauvreté et l'impact du COVID-19;
- b) des conclusions sous forme de Powerpoint avec deux diapositives.

Le programme de la matinée, modéré par Mme Eleanor Surbey, Chargée de projet 2021 de l'ALNU, était le suivant :

- * Mot de bienvenue par Mme Anne-Marie Loesch, Head of Business Development & CSR de la Chambre de Commerce, qui a expliqué que les acteurs du développement durable, dont les entreprises, et le concept de la « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE), qui comporte 4 piliers, ont pour but d'atteindre l'économie circulaire.
- * Introduction par M. André Rollinger, président de l'ALNU, qui a félicité les élèves et expliqué que les jeunes avaient un rôle à jouer dans la mise à égalité des droits de l'homme.
- * Présentations par les cinq groupes de travail de leur dossier sur les différents thèmes.

Le programme de l'après-midi en vidéoconférence sur Teams était le suivant :

- * Présentation par l'ALNU des synopsis des groupes de travail sur la base de la feuille de route.
- * Intervention de M. Tom Reisen, Directeur adjoint des Affaires politiques, Directeur ONU au Ministère des Affaires étrangères et européennes. Il a souligné l'importance des droits de l'homme et expliqué que le Covid-19 ne connaît pas de frontières et nous fait comprendre notre interdépendance.
- * Intervention de Mme Claude Sevenig du Service International du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Elle a expliqué que le Covid-19 nous a permis de mieux apprécier les droits de l'homme dont nous bénéficions normalement, comme le droit à l'éducation.
- * Intervention de Mme Ema Mehic, Déléguée de la Jeunesse du Luxembourg auprès des Nations Unies, qui a expliqué qu'elle et sa collègue participeront au 76e anniversaire de l'AG de l'ONU en septembre et a invité les élèves à regarder [leur page Facebook](#) pour connaître leurs activités.

* Un débat sur les droits de l'homme et l'évolution de certains droits sur base d'un questionnaire préétabli, qui a suscité de vives réactions des élèves, surtout en ce qui concerne la transparence et le droit à la vie privée. En voici quelques commentaires :

- *les GAFAM semblent avoir plus de pouvoir que les pays eux-mêmes et ils décident qui peut s'exprimer et qui ne peut pas s'exprimer ;*
- *dans les pays démocratiques, le contrôle se fait par les GAFAM, tandis que dans les pays moins démocratiques le contrôle se fait par les gouvernements ;*
- *les réseaux sociaux sont tellement implantés que c'est difficile de réussir sans eux.*
- *il faut néanmoins penser à faire un « Digital Diet » de temps en temps !*

* Conclusions par les intervenants et les professeurs.

* Annonce des prix pour le concours sur la base de l'évaluation du jury.

* Mot de fin



Les intervenants, professeurs et membres de l'ALNU

Athénée de Luxembourg – Groupe 1 (Prof. Romain Diederich), **Athénée de Luxembourg – Groupe 2** (Prof. Romain Diederich), **Ecole Privée Fieldgen** (Prof. Laurent Larosch), **Lycée Nic Bieber, Dudelange** (Prof. Sabrina Olivieri) et **Lycée Vauban** (Prof. Efthymios Sipetzis) : les élèves ont toutes et tous travaillé avec grande assiduité et ont couvert les thèmes suivants :

- * les cas des États-Unis, de La Chine, de la Turquie et de l'Afrique du Sud furent étudiés ;
- * le rôle de plusieurs personnes : Liu Xiaobo, Malala Yousafzai, Nasrin Sotoudeh, Azimjan Askarov, Oyub Titiev, et Martin Luther King fut mis en évidence ;
- * l'affaire 'LuxLeaks' et les cas d'Antoine Deltour et Raphaël Halet furent examinés. La taxe 'Gafa' fut analysée. Les risques d'intrusion dans la vie privée par des sociétés multinationales comme Google, Facebook et autres géants de l'internet furent analysées, et les précautions et initiatives que doivent prendre les citoyens pour limiter des intrusions dans la vie privée furent mise en lumière ;
- * la situation de la Mine *El Mirador* en Equateur fut analysée, et les destructions de l'écosystème ainsi que des infractions aux droits des riverains furent mises en évidence. Le rôle des consommateurs au Luxembourg de prendre en compte les méthodes de production liées à leurs achats fut mis en évidence.
- * la fragilité du Cap-Vert en ce qui concerne l'eau douce, l'accès à l'électricité et son coût, la dégradation du sol, et le besoin d'importer les produits pétroliers, mais aussi les possibilités pour développer des énergies durables, et le rôle de LUXDEV, furent expliqués ;
- * l'incidence du Covid-19 sur l'extrême pauvreté et l'aggravation y causée par le virus furent mises en évidence. La situation de l'Inde fut analysée.
- * chaque dossier fut assorti de diapositives Powerpoint qui présentait un résumé des analyses effectuées.

Les prix attribués à chaque groupe de travail sont les suivants :

Nature du prix	Groupe de travail
1 ^{er} prix	Athénée de Luxembourg – Groupe 2
2 ^{ème} prix	Athénée de Luxembourg – Groupe 1
3 ^{ème} prix	Ecole Privée Fieldgen
4 ^{ème} prix	Lycée Nic Bieber, Dudelange
5 ^{ème} prix	Lycée Vauban

Réseaux sociaux, liberté et vie privée : quels choix à faire, et comment les faire ?

Introduction

Chaque jour nous apprenons quelque chose de nouveau à propos des réseaux sociaux : une personne harcelée, une manifestation organisée, des images inédites, et beaucoup d'autres choses. En janvier de cette année un ancien président américain s'est trouvé coupé de son compte Facebook et Twitter contre sa volonté. Tous ces événements nous interrogent. Quelle attitude à prendre ? Nous aimons bien surfer le web, mettre des images et échanger avec les copains, mais tout n'est pas aussi simple, malheureusement. Il existe des abus. Les mensonges circulent, le 'fake news', et les gens sont exposés dans leur personne. Pour une société de démocratie, à la base se trouve la nécessité de pouvoir connaître la vérité pour que les décisions prises se font sur des fondements solides. Pour les citoyens, il faut pouvoir se sentir en protection.

Cependant, on peut voir que l'arrivée et la prépondérance des médias sociaux a créé une situation que personne n'a pu imaginer, et n'a pas vu venir. D'un côté, elles ont apporté des possibilités bénéfiques qui étaient inimaginables auparavant, comme l'utilisation de Twitter pendant ce qu'on appelle le Printemps Arabe, ce qui a permis la libéralisation des régimes totalitaires au Moyen Orient, même si cela n'a pas duré. Aussi, tout simplement, elles nous permettent de rester en contact avec les membres de notre famille, des amis, etc., quel que soit la séparation géographique. Nous avons toutes et tous à peu près vécu cela pendant le confinement de la pandémie de covid.

En même temps, les médias sociaux peuvent apporter des abus, tels que le harcèlement des élèves dans les écoles et lycées, qui ont parfois poussé les jeunes jusqu'à se suicider, la publication de « fake news », et la dissémination de la haine, des propos racistes, etc. La situation actuelle aux Etats-Unis nous donne un exemple poignant. L'ancien président Donald Trump est accusé d'avoir utilisé son compte Twitter pour inciter la violence sous la forme des démonstrations qui ont donné lieu à l'invasion du « Capitol Hill » et à la mort de plusieurs personnes.

Comment s'orienter dans tout cela ? Il faut comprendre ce qui se passe, comment les réseaux sociaux fonctionnent, et là où se trouve les problèmes à résoudre. Mais, nous disposons des outils pour nous aider dans tout cela. Nous avons les droits de l'homme, tels que défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 10 décembre 1948. Il faut donc s'en servir.

Notons, cependant, que les articles de la déclaration universelle parlent de 'droits' et de 'libertés'. Mais, il faut comprendre que : *'ma liberté, et mes droits, s'arrêtent, là où commencent ceux des autres'*. Envers les autres j'ai des 'devoirs', et on voit ceci dans la Déclaration universelle dans l'article 29 qui dit : « L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible ». Il y a donc des compromis et des équilibres à mettre en place. Mais comment le faire ? Un bon début est de se mettre en arrière et réfléchir à comment nous sommes arrivés là. Donc il faut faire un petit aperçu historique. Comment sommes-nous arrivés à la situation actuelle ?

Aperçu historique sur les réseaux sociaux

Les médias sociaux ont commencé pendant les années 1990.¹ Avec le temps, ces réseaux se sont répandus et multipliés. Facebook compte aujourd'hui presque 3 milliards d'utilisateurs dans le monde. Il permet à n'importe quel citoyen de donner des nouvelles ou d'exprimer son point de vue à un public très important sans devoir passer par un intermédiaire, tel un journal. C'est une situation jamais imaginé auparavant et qui a donc pris de court les sociétés entières. Nous sommes donc dans une nouvelle situation par rapport au passé.

Il est important de préciser que les sociétés qui hébergeant des sites, comme Facebook, sont capable d'exercer un contrôle sur les contenus publiés sur leurs sites, mais, dans l'état actuelle des choses, elles ne peuvent généralement pas elles-mêmes être inquiétées juridiquement sur le contenu. *Une question pour réflexion est donc : est-ce cette situation est la bonne ?* Mais si l'on propose de la changer, comment et quoi proposer à la place ?

Liberté et Vie Privée : quelques notions clé

On peut se poser beaucoup de questions, mais ici nous voulons mettre l'accent sur deux en priorité : 'la liberté' et la 'vie privée'. Nous pensons d'abord au geste de transmission d'un texte, un message ou une image. Il y a la personne qui l'envoie ; nous l'appelons 'l'émetteur'. Il y a là, la ou les, personne(s) qui reçoivent le message : le ou les 'récepteur(s)'. Puis, il y a les autres personnes, les tiers, qui sont peut-être le sujet du message, ou qui sont affectés par un comportement de l'émetteur ou le récepteur. Et il y a le public en générale. Chaque personne a des droits et des obligations particuliers dans le contexte des réseaux sociaux du point de vue de la Déclaration des droits de l'homme.

Nous sommes toutes et tous concerné(e)s, car nous faisons partie de chaque groupe tout le temps. Cependant, nous ne sommes pas indépendants des fournisseurs des médias. Ce sont eux qui règlent le jeu. Ils créent et gèrent les plateformes. Ils imposent des obligations dans une forme qui ne permet pas de négociation des termes. Donc, nous allons nous tourner vers eux. Comment se situent-ils d'un point de vue des droits de l'homme ? Les médias sont surtout américains, et le débat a pris ces racines dans ce contexte. La question pour nous est de voir ce que nous pouvons prendre pour le contexte du Luxembourg.

Réseaux sociaux comme éditeurs : censure, culture libérale ou sociale ?

Aux États-Unis, le premier amendement de la Constitution interdit au gouvernement de restreindre la plupart des formes de discours. Cela a pour effet d'empêcher de nombreuses propositions pour forcer les entreprises technologiques à modérer le contenu. *C'est un régime de liberté.* D'autre part, les entreprises privées peuvent créer leurs propres règles pour restreindre la parole si elles le souhaitent. C'est pourquoi Facebook et Twitter peuvent interdire les discours de haine, par exemple. Ces règles de modération sont également protégées par le premier amendement !

¹ <https://www.agence90.fr/chronologie-innovations-reseaux-sociaux/>; <https://www.arturin.com/infographie-evolution-reseaux-sociaux-1997-2019/>

Cependant, la situation réglementaire aux Etats-Unis est plus compliquée que sous les termes de la Constitution. Il existe aussi des lois. Une loi de 1996 sur les télécommunications, dans sa « section 230 » protège les fournisseurs de services informatiques interactifs, tels que les médias sociaux, ainsi que des contenus mis en ligne par des tierces personnes.

Une loi similaire pour l'Union européenne, appelée la « e-Commerce Directive »² du 8 juin 2000, établit une sphère de sécurité pour les fournisseurs d'hébergement dans l'Union Européenne. Les médias sociaux ne peuvent donc pas être attaqués en justice en raison des contenus faux voire diffamatoires publiés sur leurs plateformes.

La loi américaine de 1996 sur les télécommunications a été bien établie avant l'apparition des médias sociaux, C'est pourquoi cette loi, surtout la section 230, est sujet de débat aux Etats-Unis en ce moment. En Europe, l'Union européenne a adopté en l'an 2000 la Directive sur le Commerce Electronique qui oblige les plateformes des pays membres à supprimer rapidement un contenu illégal, une fois qu'elles sont mises au courant, tout en les interdisant de surveiller activement les contenus qu'elles hébergent. Certains états sont déjà allés plus loin, comme la France qui a adopté en mai 2020 la loi "Lutte contre la haine sur Internet",³ construite à l'image de la très critiquée « loi sur l'application des réseaux (NetzDG) »⁴ passée en Allemagne en 2017, l'une des législations les plus strictes du continent européen en matière de responsabilité des intermédiaires.

Dans ce contexte, il est important de noter que David Kaye, le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression (août 2014 – juillet 2020), affirme que si les lois visant à réglementer les discours de haine peuvent sembler prometteuses, elles ne sont souvent pas si efficaces et, peut-être pire encore, elles peuvent créer de dangereux précédents.

La nécessité de contrôler, de maîtriser, et de limiter tous ces contenus, afin de prévenir ces problèmes, devient peu à peu une évidence. Cependant, comment contrôler les textes, les images, et les vidéos mis en ligne par les millions, voir les milliards de personnes à travers le monde ?

Conclusion

Les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle, et autres textes, existent pour protéger nos libertés et notre vie privée. Cependant, nous savons qu'il y a des abus. Tout le problème est de trouver un équilibre entre liberté et protection. Ceci constitue un grand champ d'activité. Très actuel.

Alan Sillitoe et Colin Robertson

Les Droits de l'homme et l'écocide

En 2021 nous avons vécu bien des catastrophes partout dans le monde. On peut citer la continuation sans fin de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné des millions de décès et davantage de personnes malades à court et à long terme. Les populations incarcérées chez eux, la disruption de l'éducation des enfants, les pertes d'emplois, les migrations de populations en chômage, et l'augmentation de la pauvreté un peu partout ne sont que quelques conséquences à signaler, car la liste est longue.

Cependant la pandémie n'était pas le seul malheur vécu. Il y avait davantage en 2021. On pense aux inondations d'été en Allemagne, en Belgique et ici au Luxembourg. On pense aux incendies en Australie, aux États-Unis, et ailleurs. Malheureusement, on pourrait continuer. On lit que la liste des espèces d'animaux qui sont éteints se prolonge.⁵ On sait qu'entre autres le réchauffement du climat est en cause, et l'on espère des résultats positifs et puissants de la conférence COP 26 sur le climat ce mois de novembre à Glasgow. Chaque fois, on se demande si toutes ces catastrophes sont naturelles, et si l'on peut faire quelque chose pour les amoindrir ? Or, les scientifiques nous signalent de plus en plus que la main de l'homme se cache de plus en plus derrière ces crises. Si tel est le cas, nous devons être en bonne position pour faire quelque chose.

Il devient de plus en plus évident que ces catastrophes ont un impact direct sur les droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ne citons que l'article 3 : *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.* La valeur de cet article est bafouée par les catastrophes. Les inondations en Allemagne en 2021 et les incendies aux USA ont coûté des vies. Donc il existe un lien direct entre les droits de l'homme

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32000L0031>

³ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2020/05/13/la-loi-contre-la-haine-sur-internet-definitivement-adoptee-par-l-assemblee-nationale_6039578_4408996.html

⁴ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/07/04/lutte-contre-la-haine-en-ligne-l-impossible-bilan-de-la-loi-allemande_5485218_4408996.html; <https://www.senat.fr/rap/a19-173/a19-1733.html>

⁵ <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/biodiversite-exclusif-ces-31-especes-ont-definitivement-disparu-2020-84698/>

et la nature et l'environnement. On n'est pas obligé d'être démuné devant les catastrophes. On peut faire quelque chose. D'abord faire face au réchauffement, puis faire face aux destructions écologiques, que ce soit par la réduction de la pollution, la protection des espaces et des écosystèmes, de l'éducation, ou plus. Cependant, pour encourager, orienter et dissuader, il faut avoir en place des régimes de droit. On pense au droit de l'environnement avant tout, et il existe déjà bien des lois, mais apparemment ces lois ne sont pas suffisantes, car les problèmes persistent. Donc il faut faire plus. Dans ce contexte, on peut agir à plusieurs niveaux, d'abord au niveau local, mais aussi national, régional et international. Beaucoup a été fait, mais il faut faire plus.

Une initiative intéressante dans ce contexte concerne la notion d'écocide et la possibilité de développer un crime d'écocide au niveau national et international.⁶ Il existe dans le droit de certains pays, tel l'Ukraine, un article dans le code pénale (art. 441) qui pénalise la destruction massive de la flore et de la faune, l'empoisonnement des ressources aériennes ou aquatiques, et autres actions qui peuvent engendrer un désastre environnemental.⁷ Cependant, cet article n'a pas empêché la catastrophe de Tchernobyl. En France, il a des discussions autour d'un crime d'écocide,⁸ et on le discute au Parlement européen également.⁹

Cependant, dans un contexte des droits de l'homme de l'ONU et le contexte mondiale on se tourne vers une discussion qui a eu lieu depuis quelque temps pour introduire un crime d'écocide au niveau international et de l'inscrire parmi les compétences de la Cour pénale internationale. En 2021 un groupe de juristes a proposé une définition d'écocide qui pourrait être intégrée dans les compétences et méthodes de la CPI.¹⁰ L'objectif serait de décourager la destruction massive de la nature et des écosystèmes qui protègent notre climat, notre santé et notre bien-être. En bref, ils proposent comme définition que: *"ecocide" means unlawful or wanton acts committed with knowledge that there is a substantial likelihood of severe and either widespread or long-term damage to the environment being caused by those acts.*

L'initiative d'inclure l'écocide parmi les compétences de la Cour pénale internationale est significative. Elle mérite une étude sérieuse. On imagine bien que la Cour développerait sa jurisprudence au cas par cas. Si l'effet était d'empêcher des destructions massives des forêts et des eaux, ce serait bien non seulement pour les espèces ainsi protégées, mais aussi pour nous, car nous verrions de manière plus efficace la protection de nos droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle. En plus, une telle mesure ferait avancer les 17 Objectifs de développement durables de manière efficace pour beaucoup de gens dans le monde.

Colin Robertson

WFUNA

Un des avantages d'être membre de l'ALNU est qu'il offre la possibilité de participer dans les activités de WFUNA (World Federation of United Nations Associations), autrement dénommée 'La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies', une organisation à but non lucratif mondiale travaillant pour une ONU plus forte et plus efficace.¹¹ Fondée en 1946, elle représente et coordonne plus de 100 associations pour les Nations Unies. Les membres de WFUNA sont des associations nationales, et c'est à travers ces associations que les individus peuvent participer.

En ce moment, on peut mentionner deux activités d'intérêt organisé par WFUNA pour les membres : un dialogue civil avec des ambassadeurs par webinar, où les membres peuvent poser des questions, et un groupe d'appui de l'ODD 16 concernant la justice, qui se réunit par webinar de temps en temps. Autant de possibilités pour participer.

Colin Robertson

⁶ <https://www.stopecocide.earth>

⁷ <https://ecocidelaw.com/existing-ecocide-laws/>

⁸ <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/la-loi-climat-mise-a-l-epreuve-delit-d-ecocide-une-avancee-faussement-ambitieuse-a-l-echelle-internationale-149777.html>

⁹ <https://www.euractiv.fr/section/politique/news/parlement-europeen-vers-la-reconnaissance-de-lecocide-comme-crime-international/>

¹⁰ <https://www.npr.org/2021/06/27/1010402568/ecocide-environment-destruction-international-crime-criminal-court?t=1633348178096>

¹¹ <https://wfuna.org>; <https://www.geneve-int.ch/fr/f-d-ration-mondiale-des-associations-pour-les-nations-unies-wfuna-bureau-de-gen-ve-0>